

28 juin 2023

**52ème réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

26 - 28 juin 2023

Projets de décision

Conseil de coordination du programme ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Aligné sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Sur la base des meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvoir des réponses globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basé sur le principe de non-discrimination ;

Décisions intersessions :

Rappelant qu'il a décidé par le biais de la procédure intersessionnelle (voir les décisions dans UNAIDS/PCB(52)/23.2 et UNAIDS/PCB(52)/23.3), le Conseil de l'Union européenne a décidé d'adopter un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda pour la croissance et l'emploi :

- Convient que la 52ème réunion du Conseil de Coordination du Programme se tiendra du 26 au 28 juin 2023 à Genève, en Suisse, remplaçant les dates précédemment convenues au point de décision 15.3 de la 47ème réunion du CCP ;
- Convient que, si la situation sanitaire le permet, les réunions du CCP de 2023 se tiendront en personne avec une participation en ligne facultative, conformément aux modalités et aux règles de procédure énoncées dans le document intitulé Modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2023 ;
- Approuve la nomination du candidat de la région Asie-Pacifique mentionnée au [paragraphe 11](#).

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la cinquante et unième réunion du CCP

2. *Adopte* le rapport de la 51ème réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice Exécutive

3. *Prend note* du rapport de la Directrice Exécutive ;¹

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants (COC)

4. *Prend note* du rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants ;

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 51ème réunion du Conseil de Coordination du Programme

- 5.1 *Prend note de* la note d'information (UNAIDS/PCB (51)/22.38) et du rapport de synthèse (UNAIDS/PCB (52)/23.5) du segment thématique du Conseil de Coordination du Programme sur « Le VIH et les hommes, dans toute leur diversité : comment pouvons-nous remettre nos ripostes sur les rails? » ;
- 5.2 *Reconnaît* que les faits montrent que les hommes sont laissés pour compte concernant l'accès aux services de lutte contre le VIH tout au long de la chaîne de dépistage, de traitement et de soins ;
- 5.3 *Souligne* que, dans le cadre de la riposte globale au VIH, un accès équitable aux services liés au VIH devrait être garanti et adapté à toutes les sous-populations d'hommes dans des situations et des conditions diverses ;
- 5.4 *Demande* aux États membres, aux organisations de la société civile et aux partenaires, avec le soutien du Programme commun, d'accélérer la mise en œuvre d'actions ciblées et mesurables visant à :
 - a. Comblent les lacunes en matière de recherche et de données de qualité pour informer les programmes destinés aux hommes, y compris les estimations de la taille des populations clés² et des populations ayant des besoins prioritaires dans

¹ La Fédération de Russie se dissocie de ce point de décision.

² Selon la définition de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, les populations clés, ou populations clés à haut risque, sont des groupes de personnes plus susceptibles d'être exposées au VIH ou de le transmettre et dont l'engagement est essentiel à la réussite de la riposte au VIH. Dans tous les pays, les populations clés comprennent les personnes vivant avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les transsexuels, les consommateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe et leurs clients courent un risque plus élevé d'être exposés au VIH que les autres groupes. Toutefois, chaque pays doit définir les populations spécifiques qui sont essentielles à son épidémie et à sa riposte en fonction du contexte épidémiologique et social.

Source : Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : arriver à zéro. Genève : ONUSIDA ; 2010.

le contexte de la riposte au VIH, les données sur les défis auxquels ils sont confrontés, y compris les obstacles politiques et structurels à l'accès à des services de santé et de lutte contre le VIH complets et de qualité, des données ventilées supplémentaires sur la violence basée sur le genre, y compris la violence sexuelle à l'égard des hommes, afin de garantir une approche équitable dans les programmes de lutte contre le VIH ;

- b. Garantir progressivement que toutes les sous-populations d'hommes, dans des situations et conditions diverses, y compris les populations clés, bénéficient d'un accès équitable et sûr à des services complets de lutte contre le VIH en :
 - i. Renforçant les réponses nationales au VIH afin d'inclure des approches spécifiques pour fournir des services différenciés, sûrs, gratuits ou abordables, accessibles et conviviaux afin de combler les lacunes en matière de dépistage, de prévention et de traitement ;
 - ii. Créant un environnement social, juridique et politique qui permette la mise en place de plates-formes de prestation de services appropriées pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination ;
 - iii. Renforçant l'inclusion des communautés de toutes les sous-populations dans la planification stratégique nationale, l'élaboration des politiques, la fourniture de programmes et de services, et le suivi des programmes et de la fourniture de services ;

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2022-2026

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapports de suivi des résultats

- 6.1 *Rappelant* que tous les groupes constitutifs peuvent utiliser les conclusions du suivi des résultats de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de rapports, *prend note* du Rapport de suivi des résultats 2022 ;³
- 6.2 *Demande* à la Directrice Exécutive de continuer à faire rapport annuellement sur la liste de Contrôle de la Réforme du Système de Développement des Nations Unies dans le cadre des rapports existants sur les efforts de mise en œuvre du repositionnement du Système de Développement des Nations unies ;

Point 4.2 de l'ordre du jour : Rapports financiers

- 6.3 *Accepte* le rapport financier et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 6.4 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2022-2023 pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 mars 2023, y compris la reconstitution du Fonds pour la rénovation des bâtiments ;

³ La Fédération de Russie se dissocie de ce point de décision.

- 6.5 *Encourage* les gouvernements donateurs à débloquer dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026 et à verser des contributions pluriannuelles ;

Point 4.3 de l'ordre du jour. Plan de travail et budget 2024-2025

- 6.6 *Approuve* le plan de travail 2024-2025 (UNAIDS/PCB (52)/23.13) ;⁴
- 6.7 *Approuve* le budget de base pour 2024-2025 et l'allocation budgétaire des coparrainants et du Secrétariat sur une base de US\$187 millions par an jusqu'à un seuil de US\$210 millions par an ;
- 6.8 *Demande* au Secrétariat de faire rapport au 53^{ème} Conseil de Coordination du Programme sur :
- a. Planification de scénarios pour le budget 2024-25 afin de clarifier l'affectation prioritaire des recettes anticipées par rapport au plan de travail approuvé dans le cadre de la projection actuelle des fonds, du budget approuvé de base et du plan de travail entièrement financé ;
 - b. Un budget intégré avec des projections des ressources de base et des autres ressources du Secrétariat afin de clarifier la contribution de toutes les ressources à un UBRAF entièrement financé et à sa mise en œuvre, tout en reconnaissant la nécessité de disposer de fonds de base suffisants en tant que source de financement prévisible ;
 - c. Une évaluation de l'impact de l'insuffisance des recettes de base sur l'exécution du plan de travail 2024-25, et l'utilisation de ces informations dans les efforts de mobilisation des ressources et les stratégies de communication ;
- 6.9 *Demande* à la Directrice Exécutive d'inclure systématiquement dans le plan de travail et le budget une répartition des postes par catégorie et par grade ;
- 6.10 *Demande* une révision du solde net minimum approuvé des fonds ;
- 6.11 *Encourage* les gouvernements donateurs à verser des contributions pluriannuelles et à libérer, dès que possible, leurs contributions annuelles en vue d'un financement intégral de l'UBRAF 2022-2026 ;

Point 5 de l'ordre du jour : Mise à jour des questions stratégiques de gestion des ressources humaines

- 7.1 *Prend note* de la mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines ;⁵
- 7.2 *Encourage* la Directrice Exécutive à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer les processus de recrutement, en mettant particulièrement l'accent sur les délais de recrutement ;

⁴ La Fédération de Russie se dissocie de certaines parties du plan de travail et du budget 2024-2025.

⁵ La Fédération de Russie se dissocie de ce point de décision.

- 7.3 *Rappelle* que la composante "diversité de la main-d'œuvre" du cadre de gestion des ressources humaines a été adoptée par la Commission de la fonction publique internationale, puis saluée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 73/273, et souligne la nécessité de suivre les recommandations et les décisions de la Commission, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- 7.4 *Demande* à la Directrice Exécutive de veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination fondée sur le genre lors de la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUSIDA relative au personnel ;
- 7.5 *Encourage* la Directrice Exécutive à veiller à ce que la progression de la carrière du personnel soit étroitement liée à de bonnes performances ;

Point 6 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA

8. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA) ;

Point 7 de l'ordre du jour : Rapports de contrôle organisationnel indépendant et réponse de la direction

- 9.1 *Prend note* du rapport sur les travaux du Bureau des services de contrôle interne pour 2022 ;
- 9.2 *Accepte* le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 9.3 *Se félicite* des efforts déployés par l'auditeur externe et *demande* que l'on continue à prêter attention aux questions de fraude et de corruption au fur et à mesure et si elles se posent ;
- 9.4 *Prend note* du rapport du Bureau d'éthique ;
- 9.5 *Félicite* le Bureau de l'éthique pour ses efforts continus visant à favoriser une culture fondée sur l'éthique, l'intégrité, la transparence et la responsabilité au sein de l'ONUSIDA, et salue les efforts du Bureau pour accroître la sensibilisation aux questions liées à l'éthique par le biais de la vulgarisation, de la formation et de l'éducation ;
- 9.6 *Accueille* le rapport du Comité consultatif externe de surveillance indépendant de l'ONUSIDA et *attend avec impatience* le prochain rapport en 2024 ;
- 9.7 *Prend note* du règlement intérieur du Comité consultatif indépendant de surveillance externe de l'ONUSIDA ;

- 9.8 *Approuve* le mandat révisé du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA, tel que reflété dans l'annexe 1 du rapport annuel 2023 de l'IEOAC (UNAIDS/PCB(52)/23.19) ; et
- 9.9 *Prend note* de la réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel, en rappelant l'annexe 4 du Modus Operandi du Conseil de coordination du Programme.

[Fin du document]